

**Compte rendu réunion AUPPSV/SPL
8 Mars 2019**

Présents :

SPL : Directeur exécutif, Olivier LEMAIGNEN (OL)

AUPPSV : Président, Lucien POIROT (LP) – Vice président, Georges COURTAY (GC)

Lieu : Bureau du port, Saint Vaast la Hougue

1-Dragage

AUPPSV : Nous sommes en fin de semaine 10 et par rapport au planning prévisionnel SPL l'avancement physique (en surface) du dragage correspond à celui de la fin de semaine 7. Donc en 6 semaines de chantier, l'avancement correspond à 3 semaines. A ce rythme, la fin des opérations serait fin juin - pour une fin d'autorisation à mi mai. Il y a donc des dispositions à prendre pour réussir l'achèvement du dragage du port pour la saison.

***SPL** : Nous suivons ce chantier de près et avons des réunions avec l'entrepreneur chaque semaine.*

Le marché de dragage est un marché de résultat, ainsi, s'il doit durer plus longtemps, ce sera à la charge de l'entreprise et non de la SPL. Le prestataire est payé (hors mise en place et repli de chantier) au cubage de vase retiré.

L'avance de la drague n'est pas régulière car de nombreux arrêts (jusqu'à 15/jour) sont imposés pour nettoyer les couteaux de la suceuse, obstrués par, notamment, des morceaux de filets, des poches à huîtres, pneus, câbles, cordages, etc.

Jusqu'à présent, il y avait une équipe (de 5-6 personnes) sur ce chantier, soit 35 h de travaux par semaine. A partir de la semaine prochaine, MERCERON passe à 2 équipes, ce qui devrait permettre de travailler de 7 h à 20 h, 5 jours par semaine.

Notre organisation veille à la bonne qualité du dragage avec un autre prestataire qui mesure le cubage extrait, suit les profondeurs et notre personnel qui exécute des sondages.

Ainsi, semaine dernière, en constatant la présence significative de vase entre les pontons C et D, nous avons fait reprendre le dragage de cette zone.

Jusqu'à présent dans la partie début du port (de l'écluse au ponton D), ce n'est pas la zone la plus envasée qui a été traitée : les volumes extraits sont relativement faibles. Néanmoins le dragage racle jusqu'au fond du port car les sondages à la perche confirment que l'on est sur le dur !

Du fait de son fonctionnement, l'avance de la drague n'est pas liée à la hauteur d'envasement, l'avance sera la même (hors arrêt) lorsque nous serons sur les tas de vase (mouvement vertical de la tête de la suceuse).

Du fait du débatement latéral du bras de la drague, la partie sous les pontons est traitée (pour cela il est nécessaire de déplacer les quillards).

Avec les 2 équipes, nous suivrons l'avance du chantier pour voir si de nouvelles dispositions sont nécessaires. Il en va de notre intérêt et de celui de l'entreprise.

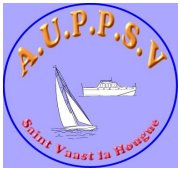
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsy50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsy50.fr>





AUPPSV : La gestion du déplacement des bateaux est bien réalisée par le personnel du port, merci !
Quelles sont les dispositions pour le Défi des Ports de Pêches ?

***SPL** : Le ponton le plus proche de l'élévateur (ponton K) sera réservé pour la flotte du défi. Il sera procédé au dragage de cette zone avant l'événement. Ainsi l'accès aux voiliers sera facilité par rapport à des emplacements le long du quai Vauban. Avec l'implantation du village vers le nord de la place Belle Ile et à proximité de l'élévateur, les bateaux seront, ainsi, visibles du village.*

AUPPSV : Ceci semble satisfaisant. En attendant, y aurait-il la possibilité de déplacer le « CERES » afin d'élargir la zone devant le sas et faciliter ainsi les manœuvres d'entrée et de sortie de l'élévateur ?

2-Comptoir Culturel et Touristique

AUPPSV : Avez-vous des nouvelles sur l'emplacement et l'avancement du projet ?
Nous sommes soucieux que l'impact éventuel sur la zone technique ne génère pas des coûts pour la SPL !

***SPL** : Nous le sommes également ! Le concours d'architecte est lancé, 3 architectes ont été retenus. La zone définie en concertation SPL/Département correspond au coté nord ouest de la zone de carénage avec son entrée.*

Il faut attendre le résultat du concours pour connaître la surface effective utilisée par ce projet dans la zone technique.

Le déplacement de l'élévateur évoqué un moment était une aberration technique !

Le projet, sous maîtrise du Département doit inclure toutes les adaptations de la zone technique (et les coûts associés) et à surface équivalente, nous allons essayer de la rendre plus adaptée à recevoir plus de bateaux et de rendre l'extrémité nord-est plus utilisable avec l'élévateur qu'actuellement.

Il est convenu que l'AUPPSV va transmettre son analyse à la SPL, analyse déjà transmise à Gilles AUGER mais restée sans réponse (document transmis le jour même)
(OL a des contacts directs avec le Directeur des projets départementaux)

3-Qualité

AUPPSV : La SPL s'est lancée dans une volonté de gérer le port, qualitativement (obtention de la 5^{ème} étoile délivrée par la FFPP). Afin d'améliorer cette qualité l'AUPPSV souhaite :

- Une mise en place d'un cahier de doléances, comme cela se fait dans d'autres ports.
- Une mise à jour plus fréquente des listes d'attente (actuellement périodicité de 3 mois)
- Un entretien plus régulier des pontons, ne serait ce que plus d'une fois par an ! Actuellement seules les zones critiques sont traitées. Rappel de la suggestion de Gilles AUGER de déplacer en hiver des bateaux vers les pontons visiteurs pour éviter leur invasion (et salissures associées) par les oiseaux !
- De demander à l'exploitant de la zone technique, qui n'est pas toujours très propre, de rappeler aux usagers les bonnes pratiques telles que décrites dans le règlement d'utilisation !

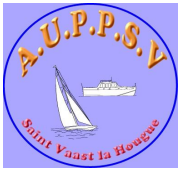
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





SPL : OL ne voit pas bien l'intérêt d'augmenter la fréquence d'affichage de la liste d'attente, surtout que l'essentiel des mouvements a lieu en début d'année et implique un temps de travail supplémentaire. Il en est de même pour le nettoyage des pontons, le personnel ayant de nombreuses tâches à effectuer.

La SPL a pris note de tous ces points.

4-Contrats

AUPPSV : bilan des contrats souscrits pour l'utilisation des cales et pour les compléments électriques

SPL :

- cales : 47,5 contrats souscrits au titre de 2018 pour la zone St Vaast/Barfleur et 29 sur Portbail.
- Électricité : pas de bilan et il y a une seule demande pour un compteur individuel

AUPPSV : Le tarif de 20 cts le KW élevé, OL faisant remarquer que le tarif inclus la gestion (suivi) et la facturation.

5-Travaux

AUPPSV :

- Rénovation de la cale Tatihou contrairement à la position d'attente en Conseil Portuaire
- Entretien bords de quai
- Fonctionnement de la pompe à eaux noires

SPL :

- La SPL après chiffrage a procédé à la réfection de la cale qui compte tenu de la fréquentation devenait nécessaire, et le coût ne représente même pas la redevance annuelle sur les passages !
- Anciens quai en petites pierres envahis par la végétation en été : vu l'implantation ancienne de la végétation, pour la SPL, cela semble difficile de la faire disparaître. Ce quai n'est pas soumis à des agressions particulières, ce n'est pas le plus critique ou urgent !
- La pompe à eaux noires a été réparée

6-Périmètre d'activité de la SPL

AUPPSV : 2 conventions ont été signées entre le Département et les petits ports de la Hague et du Val de Saire, quelle incidence pour la SPL ?

SPL : Au 1^{er} janvier 2019, par convention, les ports d'Omonville la Rogue, Port racine et Goury ont rejoint la SPL avec un statut particulier. Ceci représente 130 mouillages.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





OL explique que l'entretien de ces ports était réalisé par des agents du département. Avec la nouvelle convention ce sont les mêmes personnes qui y procèdent mais dans le cadre d'une mise à dispositions de ces ressources par le département à la SPL.

En fait, l'entretien des mouillages faisait l'objet d'un financement significatif par ces communes avec une contribution du département.

Pour les ports du Val de Saire, ceux ci ont signé une convention avec le département hors SPL.

AUPPSV : Qu'en est-il des ports intercommunaux ?

SPL : *Les ports intercommunaux qui souhaitent rester dans leur organisation actuelle, ne changent pas.*

7 Règlement intérieur de police

AUPPSV :

- Suite à courriel demande la mise à jour du paragraphe sur les compléments électriques
- Quelle réglementation pour les locations de bateau à quai.
- Quelle réglementation pour les bateau en absence longue durée (+ d'un an)

SPL :

- *Réflexion en cours pour la mise en place d'une réglementation (conditions + aspect environnemental) pour une actualisation début 2020*
- *Le port propose de conserver la place contre un versement de 20 % du tarif annuel AOT. Sinon l'utilisateur perd sa place*

8 Clupp et Conseil Portuaire

AUPPSV : Rappel des courriels transmis à la SPL

- Courriel du 9/12/2018 demandant la transmission de la liste des membres du Clupp et résultats complets des élections 2015 – documents reçus le 13/12/2018
- Courriel du 2/12/2018 demandant la transmission des documents comptables « atterrissage 2018 et budget 2019 » - documents reçus le 13/12/2018
- Courriel du 2/12/2018 demandant la transmission de l'annexe financière au rapport annuel DSP – document reçu le 8/03/2019 après la réunion

En italique réponses et interventions d'OL

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

